



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : LOIRE

Référence : 1000524013

Discipline : P4200 - Génie Mécanique productique (P4200)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 0420076E

Nom de l'établissement : Lycée professionnel Carnot

Commune : ROANNE

Adresse : 35 avenue Carnot 42328 ROANNE

Courriel : ce.0420076E@ac-lyon.fr

Description générale du poste

Enseignement devant élèves

Missions

Compétences dans le domaine des outillages pour permettre une évolution de l'offre de formation à l'option RMO (réalisation et maintenance des outillages) et dans le domaine du décolletage.

Contribuer au développement de l'apprentissage et la formation continue dans la spécialité en partenariat avec le GRETA CFA pour répondre à la demande des entreprises.

Compétences requises

Maîtrise des compétences spécifiques liées aux outillages (réalisation, mise en œuvre, maintenance et contrôle d'un outillage).

Compétences spécifiques au décolletage.

Pédagogie de l'alternance et de la formation continue.

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :

Jean-Pierre SCHMITT (jean-pierre.schmitt@ac-lyon.fr)

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.